

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TROCADERO

ISIN : FR0007474911

Le FIA est soumis au droit français - Ce FIA est géré par AMPEGEST

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre d'une gestion diversifiée, le FCP TROCADERO a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence MSCI Monde-dividendes réinvestis en euros sur la période de placement recommandée, tout en limitant l'exposition au risque action en cas de baisse anticipée des marchés actions.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'allocation entre les différents marchés est fonction de l'évolution des marchés.

Le FCP est exposé au risque action, via des titres vifs et des OPCVM/FIA, de 20% à 100%, à travers des investissements en actions et valeurs assimilées cotées sur les marchés européens et américains, et à titre exceptionnel sur d'autres marchés (10% maximum de l'actif net).

La gestion de cette poche est discrétionnaire en termes de répartition sectorielle ; l'exposition maximum en titres de petites et moyennes capitalisations est de 20%.

Le FCP peut être investi sur les pays émergents ; la part de ces investissements, tous instruments confondus, ne peut pas dépasser 35% de l'actif net.

Les investissements sur les marchés monétaires et obligataires ne sont pas prévus dans la gestion courante du FCP. Le fonds peut investir, dans des obligations souveraines, d'entreprises, obligations convertibles, TCN et OPCVM/FIA obligataires et/ou monétaires, sans limitation de zones géographiques ni de contrainte de répartition dette publique / dette privée jusqu'à 80% de l'actif net, dans un but de protection des actifs en

période de baisse anticipée des marchés actions. La gestion de la poche est discrétionnaire en termes de répartition dette publique/dette privé et de notation (détention de titres investment grade jusqu'à 100% de l'actif net et de titres High Yield ou non notés jusqu'à maximum 10%).

Le FCP peut être investi jusqu'à 100% de l'actif en OPCVM/FIA français ou européens. Les critères de sélection reposent sur la composition et le style de gestion, pour la partie de l'actif investie en action et en instruments de taux. Cela peut inclure des OPCVM/FIA de la société Ampeggest.

Le FIA peut-être investi dans la limite de 10% en OPCVM/FIA de fonds mettant en œuvre une gestion alternative.

Le FCP se réserve la possibilité de recourir aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés ou organisés, dans le but de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et change. L'exposition globale au risque de change peut donc évoluer entre 0% et 100% de l'actif net.

Le FCP capitalise ses revenus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans. La durée de placement recommandée est supérieure à 7 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS Bank. Les demandes sont centralisées chaque vendredi jusqu'à 9h30 heures (J) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour établie sur les cours de clôture du jour et calculée en J+1.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le FIA est classé dans la catégorie [5] : Le FCP se situe actuellement au niveau 5 de l'indicateur synthétique de risque ; cela est dû à son exposition importante aux marchés actions.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le FCP peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FIA.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes la baisse sensible de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de change : Le FCP peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	10% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,51%*
----------------	--------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

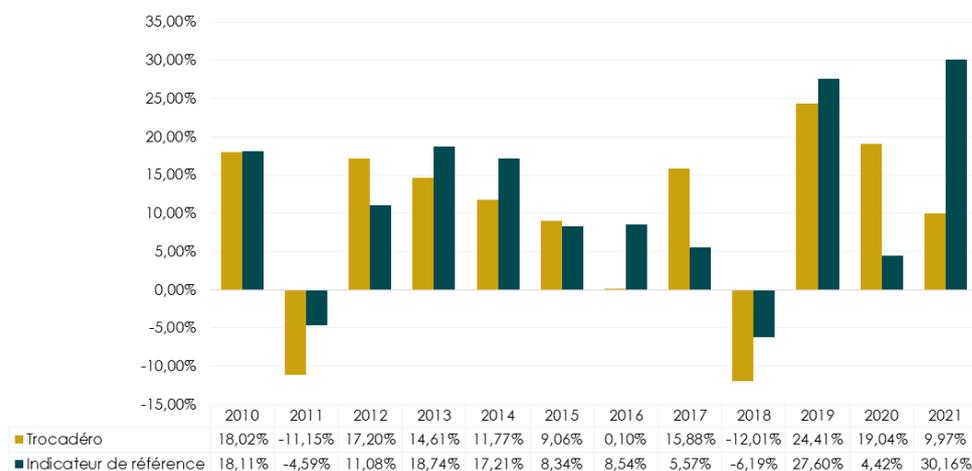
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA, disponible auprès d'Amplegest.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSÉES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Les performances du FIA et de l'indice de référence MSCI Monde sont calculées dividendes réinvestis

Date de création du FIA : 16/07/1993

Devise de calcul des performances passées du FIA : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès d'AMPLEGEST

50, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Tél : 01 40 67 08 40 – www.amplegest.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La responsabilité de la société de gestion AMPLEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

AMPLEGEST est agréé par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/11/2022.